

DECISION D'OUVERTURE D'UN APPEL A CANDIDATURE INTERNE ET EXTERNE AU POSTE DE CAISSIER GENERAL A LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE ;

- Vu le Dahir portant loi N°1-72-184 du 15 joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de Sécurité Sociale, tel que modifié et complété ;
- Vu le Statut du Personnel de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, tel que modifié et complété ;
- Vu la décision portant référence DG/N°23/2022 du 02 mars 2022 fixant l'Organisation Administrative de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement N°24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N°7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Considérant la loi cadre du personnel de la CNSS au titre de l'exercice 2023, référencée PCH/DDCH/DMRS/N°20/2023.

DECIDE

ARTICLE UN : La Caisse Nationale de Sécurité Sociale lance un appel à candidature interne et externe pour occuper le poste de **Caissier Général** (01 poste, rang Directeur Central) à son siège à Casablanca.

ARTICLE DEUX : Les missions principales du poste de Caissier Général consistent notamment à :

- Assurer la conformité de la dépense de la CNSS aux lois des marchés publics en vigueur, aux référentiels de contrôle et aux procédures internes de la CNSS ;
- Définir et piloter la mise en œuvre du dispositif de contrôle et de suivi des activités des Fondés de Pouvoir Régionaux ;
- Assurer le contrôle de l'exécution des engagements selon le cadre contractuel et les nomenclatures en vigueur ;
- Assurer la mission relative au visa des actes et titres de paiement de la dépense de fonctionnement et d'investissement ;
- Assurer le suivi régulier de l'exécution du budget de la CNSS ;
- Contribuer dans les projets d'amélioration continue du processus achats ;
- Produire les reporting nécessaires pour le périmètre des dépenses budgétaires de la CNSS.

ARTICLE TROIS : Cet appel à candidature est ouvert aux candidats aussi bien internes qu'externes, répondant aux critères et conditions suivants :

Pour les candidats internes :

Profil minimum requis	Compétences
<ul style="list-style-type: none">- Directeur ;- Ou- Chef de Département, Chef d'agence 1^{ère} catégorie et Chef de Division et assimilé, ayant une expérience de 5 ans minimum dans la dépense publique à la CNSS (engagement liquidation, paiement).	<ul style="list-style-type: none">- Capacité à assurer la conformité de la dépense de la CNSS aux lois des marchés publics en vigueur, aux référentiels de contrôle et aux procédures internes de la CNSS;- Capacité à piloter la mise en œuvre du dispositif de contrôle et de suivi des activités des Fondés de Pouvoir Régionaux ;- Capacité à retracer d'une manière régulière l'exécution du budget de la CNSS ;- Capacité organisationnelle ;- Rigueur et sens de l'organisation.

Pour les candidats externes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un diplôme de Licence ou d'un diplôme reconnu équivalent en Gestion Financière ou Comptable ou en Sciences Economiques ;
- Justifier une expérience minimum de 10 ans dans le domaine de **contrôle de la dépense publique** et occupant actuellement ou ayant déjà occupé un poste de responsabilité dans le domaine de la dépense publique.

Seuls les diplômes étatiques marocains en formation initiale, ou les diplômes privés ou étrangers disposant d'attestation d'équivalence remise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sont éligibles.

ARTICLE QUATRE: Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

Pour les candidats internes :

- Fiche de candidature ;
- Demande de candidature ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Pour les candidats externes :

- Fiche de candidature (modèle disponible sur les sites www.cnss.ma et www.emploi-public.ma) ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- 1 copie du diplôme(s) ;
- 1 copie de l'attestation d'équivalence, s'il y a lieu ;
- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ;
- Copie des documents administratifs justifiant l'expérience exigée (décisions ou attestations de travail) ;
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires de l'Etat ;
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

ARTICLE CINQ : Modalités de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés en format PDF au plus tard le **08/11/2023 à minuit** à l'adresse électronique suivante :

recrut2023.cnss@cnss.ma

NB : le/la candidat(e) doit veiller sur la lisibilité des documents scannés et rattachés.

Un accusé de réception sera envoyé aux candidats.

- Toute candidature incomplète ou ne remplissant pas les conditions requises ou portant une fausse déclaration sera automatiquement écartée.
- Tout dossier de candidature envoyé via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en compte.

ARTICLE SIX : L'examen des candidatures consiste en un entretien dans les locaux de la CNSS à Casablanca **du 23/11/2023 au 24/11/2023**.

Passeront l'entretien l'ensemble des candidats éligibles remplissant les conditions de participation au présent appel à candidature.

Les listes des candidats convoqués pour passer les entretiens, le planning et le lieu des entretiens, ainsi que les listes des candidats admis définitivement (liste principale et liste d'attente) seront publiés sur les sites: www.emploi-public.ma et www.cnss.ma, et seront affichés au siège de la CNSS sis au 649, Bd Mohamed V- Casablanca.

ARTICLE SEPT : L'admission des candidats en liste principale et en liste d'attente est conditionnée par une note d'entretien supérieure ou égale à l'équivalent de 10/20.

ARTICLE HUIT : Pour le candidat externe admis, l'embauche reste tributaire des résultats de l'examen de l'aptitude physique et mentale effectué par le service médecine de travail ou un médecin désigné par la CNSS.

Le candidat externe admis définitivement doit être libre de tout engagement professionnel et totalement disponible au plus tard le **29/12/2023**.


Hassan BOUBRIK
Directeur Général